AS COLLÈGE FLAMENS

# COLLEGE FLAMENS
# CROSS UNSS 2022

GÉNÉRATION 2024

Votre enfant, élève du collège P. FLAMENS de Castelsarrasin a réalisé une belle prestation lors du collège du 21 octobre 2022.

**MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022** aura lieu à Caussade le championnat départemental de cross organisé par l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport scolaire).

**Nous proposons à votre enfant, de représenter le collège dans cette compétition.**

Pour participer à cette manifestation, il est impératif d'être licencié. La création de la licence nécessite une autorisation parentale (voir au dos de cette feuille.) et une cotisation de **25 euros exceptionnellement offerte par l'Association Sportive à l'élève souhaitant courir ce jour-là.**

Si par la suite votre enfant souhaite participer aux activités de l'association sportive du collège, il devra payer sa cotisation comme tous les autres élèves. La date de retour de l'autorisation parentale est fixée au **vendredi 18 novembre 2021, dernier délai** auprès des professeurs d'EPS. Les élèves déjà licenciés à l'A.S. du collège n'ont rien à fournir et doivent seulement confirmer leur inscription auprès de leur professeur d'EPS.

Le jour de la course, les élèves **« externes »** et les **« demi-pensionnaires 4 jours »** ont la possibilité de manger au collège en achetant un ticket repas à l'intendance avant le lundi midi avant-veille de course (21/11/22). Le repas sera servi à 11h30 pour les coureurs. Les élèves quitteront les cours à 11h00 et seront excusés auprès de leur professeur et de la vie scolaire. **Les horaires de retour seront communiqués par la suite.** (Probablement vers 18h00)

Les professeurs d 'E.P.S. du collège Flamens

# INSCRIPTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE FLAMENS POUR PARTICIPER AU(X) CROSS

**Pour participer au(x) Cross en 2022/2023 :** votre enfant doit donner à son professeur d'E.P.S. : l'autorisation parentale. La cotisation de 25 euros est exceptionnellement offerte par l'Association Sportive à l'élève souhaitant courir. Si par la suite votre enfant souhaite participer aux activités de l'association sportive du collège, il devra payer sa cotisation comme tous les autres élèves. Les élèves déjà licenciés doivent seulement rapporter cette autorisation parentale complétée.

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) ……. père, mère, tuteur légal, de l'élève…… né(e) le ……/……/20…… et actuellement en classe de …….. au collège Flamens, autorise mon enfant à participer aux activités de la section (des sections) athlétisme/Cross de l'association sportive du collège Flamens.

J'autorise mon enfant à se rendre seul sur les lieux des entrainements.

En outre, je dégage de toutes responsabilités le professeur responsable si un retard imprévu m'empêche de venir récupérer mon enfant à l'heure à la fin des entrainements et lors des journées de compétitions.

J'ai noté que la participation de mon enfant, se fera dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association.

## PROTOCOLE D'URGENCE

*Références : loi 2012-2013 du 4 mars 2002*
*Code de santé Publique art L IIII-4*
*Circulaire n° 151 du 29 mars 2004*

En cas d'urgence le professeur responsable ou l'accompagnateur prend les dispositions nécessaires pour que l'élève soit pris en charges par un service médical auquel il communique les coordonnées téléphoniques de la famille ou du tuteur de l'élève. L'enseignant informe la famille de la situation par téléphone.

Numéro de téléphone du responsable légal :
Domicile : ……..
Lieu de travail : ……..
Mobile : ……..

Fait à …… le ……

Signature